

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 30 avril 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, adjointe au chef de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Marc Campagna, vice-président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2008-371-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-372-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-373-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 AVRIL 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 avril 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-374-DEC CRÉATION DU COMITÉ RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT / PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES DE LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la politique environnementale de la Ville de Terrebonne adoptée le 13 décembre 2004 ;

ATTENDU le « Plan Vert » de la Ville de Terrebonne adopté le 10 avril 2006 ;

ATTENDU la création du fonds de l'arbre de la Ville de Terrebonne le 18 juin 2007 ;

ATTENDU l'importance que la Ville de Terrebonne accorde à l'effet bénéfique des arbres sur les gaz à effet de serre et sur la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens ;

ATTENDU la confirmation des organismes Jour de la Terre Québec, Société d'horticulture et d'écologie des Moulins et Arbre de Ville quant à leur participation à un comité responsable de développer divers programmes reliés à la plantation d'arbres et de reboisement sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est important d'assurer la participation du plus grand nombre d'intervenants afin d'assurer le succès de cette démarche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, de créer un comité de développement et de plantation d'arbres de la Ville de Terrebonne ayant pour mandat d'élaborer, de planifier, d'éduquer et de promouvoir un programme à multiples volets favorisant la participation active du milieu à la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Terrebonne et de plus, analyser les différents projets qui seront soumis à la Ville dans le cadre du programme de plantation d'arbres et formuler les recommandations d'usages au Comité exécutif.

QUE ce comité soit composé de :

- Un représentant de l'organisme du Jour de la Terre Québec ;
- Un représentant de la Société d'horticulture et d'écologie des Moulins ;
- Un représentant de l'organisme de l'Arbre de Ville ;
- M. Jean-Luc Labrecque, président de la Commission du développement durable et de l'environnement ;
- M. Marc Campagna, vice-président du Comité exécutif ;
- Un représentant de la Direction de l'aménagement du territoire ;
- Le chef de service de l'aménagement paysager ;
- M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;
- Un représentant de la Direction générale ;
- Mme Chantal Leblanc, représentante des citoyens ;
- Toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre.

Que le Comité exécutif confie la présidence dudit comité à M. Marc Campagna.

**CE-2008-375-DEC CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO
CE-2008-316-DEC / COMITÉ AD HOC
CONCERNANT LE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES DE LA VILLE DE TERREBONNE /
NOMINATION**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-316-DEC créant un comité ad hoc concernant le traitement des eaux usées de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un conseiller municipal sur ledit comité ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif nomme M. Michel Morin, conseiller municipal, sur le comité ad hoc concernant le traitement des eaux usées de la Ville de Terrebonne.

**CE-2008-376-DEC SOUMISSION / INSTALLATION DE LA
CLIMATISATION DU GYMNASÉ / CITÉ DU
SPORT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'installation de la climatisation du gymnase à la Cité du Sport;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2008, à savoir :

J.P. Lessard Canada inc.	37 948,00\$
Climat Contrat inc. PL	42 824,78\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie J.P. Lessard Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 avril 2008 de M. Daniel Lagarde, directeur – division surveillance de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, d'accepter la soumission de la compagnie **J.P. LESSARD CANADA INC.**, datée du 10 avril 2008, pour l'installation de la climatisation du gymnase à la Cité du Sport, le tout pour un montant de 33 620\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0118 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-377-DEC NOMINATIONS / CÉGEP RÉGIONAL DE
LANAUDIÈRE A TERREBONNE / COMITÉ
CONSULTATIF**

ATTENDU la lettre du Cégep régional de Lanaudière de Terrebonne adressée à M. Denis Levesque, directeur général, le 14 avril 2008 relativement à l'agrandissement et à l'ajout de locaux et bibliothèque au Cégep régional situé à Terrebonne ;

ATTENDU QU'il est opportun de mandater deux (2) personnes pour représenter la Ville sur le Comité consultatif qui sera mis en place bientôt dans le cadre de cet agrandissement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif nomme le directeur des loisirs et vie communautaire et le chef de service des bibliothèques publiques à la Direction du loisir et vie communautaire pour représenter la Ville de Terrebonne auprès du Comité consultatif dans le cadre de l'agrandissement du Cégep régional de Lanaudière de Terrebonne.

**CE-2008-378-DEC PROGRAMME / REDEVANCES / HYDRO-
QUÉBEC**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif confirme la participation de la Ville de Terrebonne au programme d'Hydro-Québec intitulé « Mieux consommer ».

Que soit également confirmé que les redevances qui seront versées dans le cadre de ce programme à la Ville de Terrebonne seront appliquées à un projet communautaire à être identifié subséquentment.

Que le service des communications soit responsable de la réalisation de ce programme.

Que copie de la présente soit acheminée à la MRC Les Moulins ainsi qu'à la société Hydro-Québec.

**CE-2008-379-DEC MANDAT À DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ,
HÉBERT & ASSOCIÉS / REQUÊTE EN REJET /
CONTRAT « CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES
MARINGOUINS »**

ATTENDU QU'en date du 17 mars 2008 l'Honorable Pierre Journet, j.c.s., rendait un jugement rejetant la demande de Groupe Bio-Services inc. dans le dossier Groupe Bio-Services inc. c. Ville de Terrebonne et G.D.G. Environnement ltée ;

ATTENDU QU'en date du 14 avril 2008, Groupe Bio-Services inc. inscrivait en appel le jugement rendu par l'Honorable Pierre Journet, j.c.s. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour préparer le mémoire d'appel de la Ville et de prendre, pour et au nom de la Ville, tout recours en rejet d'appel, le cas échéant.

**CE-2008-380-DEC ADOPTION / LISTES DES COMPTES À PAYER
/ FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 512 563,40\$ préparée le 24 avril 2008 ;
- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 752 876,04\$ préparée le 24 avril 2008.

**CE-2008-381-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 44 573,45\$ préparée le 23 avril 2008.

**CE-2008-382-DEC PÉRIODE PROBATOIRE / RÉGISSEUR
AQUATIQUE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le 10 octobre 2007, le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Nathalie Beaulieu au poste de régisseur aquatique à la Direction du loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE Mme Nathalie Beaulieu a terminé sa période de probation et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que Mme Nathalie Beaulieu soit et est confirmée à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de

Terrebonne », et ce, à titre de régisseur aquatique à la Direction du loisir et vie communautaire.

**CE-2008-383-DEC PÉRIODE PROBATOIRE / SURINTENDANT,
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le 5 décembre 2007, le Comité exécutif autorisait la promotion de M. Jean Sgroi au poste de surintendant au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE M. Jean Sgroi a terminé sa période de probation et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que M. Jean Sgroi soit et est confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de surintendant au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire.

**CE-2008-384-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2008-01 /
SCFP, SECTION LOCALE 2326 / REPORT DE
VACANCES**

ATTENDU QUE Mme Suzanne Bérubé a demandé de reporter le solde de ses journées de vacances de l'année 2007-2008 au-delà de la date limite du 30 avril 2008 ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant le report de vacances de Mme Bérubé.

**CE-2008-385-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2008-02 /
SCFP, SECTION LOCALE 2326 / REPORT DE
LA CONFÉDÉRATION**

ATTENDU QUE la fête de la Confédération de l'année 2008 coïncide avec un mardi ;

ATTENDU QUE l'alinéa a) de l'article 14.02 de la convention collective prévoit le report de cette fête ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, ont convenu d'une lettre d'entente pour devancer ledit congé ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-02 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, afin de devancer le congé férié de la Confédération.

**CE-2008-386-REC LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2008-01 /
SCFP, SECTION LOCALE 1009 / REPORT DE
LA CONFÉDÉRATION**

ATTENDU QUE la fête de la Confédération de l'année 2008 coïncide avec un mardi ;

ATTENDU QUE l'alinéa b) de l'article 15.01 de la convention collective prévoit le report de cette fête ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, ont convenu d'une lettre d'entente pour devancer ledit congé ;

ATTENDU la recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, à l'effet d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-01 pour les fins mentionnées ci-dessus ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2008-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009, afin de devancer le congé férié de la Confédération.

**CE-2008-387-DEC OFFRE DE SERVICES / MANDAT DE
NÉGOCIATION / SCFP, SECTION LOCALE
1009 (APPARITEURS-CONCIERGES)**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, d'accepter l'offre de services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, datée du 18 avril 2008, pour un soutien professionnel dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (appariteurs-concierges) de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 22 059,80\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0110 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-388-REC PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE DES
COLS BLANCS**

ATTENDU le dépôt du rapport dans le cadre du Programme d'équité salariale des cols blancs daté du 14 avril 2008 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport concernant le Programme d'équité salariale des cols blancs daté du 14 avril 2008 et recommande au Conseil d'autoriser le versement des montants qui y sont prévus.

**CE-2008-389-REC LOI SUR L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI /
MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME
D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI**

ATTENDU le dépôt du rapport du Programme d'accès à l'égalité en emploi daté du 28 avril 2008 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du Programme d'accès à l'égalité en emploi daté du 28 avril 2008.

**CE-2008-390-REC ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LE SYNDICAT
DES POMPIERS DE LA RIVE-NORD, SECTION
LOCALE 101**

ATTENDU le rapport préparé par la Direction des ressources humaines relativement à l'entente de principe intervenue avec le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, et la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de cette entente de principe laquelle prévoit une durée de convention collective de huit (8) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'entente de principe intervenue entre le Syndicat des pompiers de la Rive-Nord, section locale 101, et la Ville de Terrebonne.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature d'une convention collective conforme à l'entente de principe dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2008-391-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement au transfert budgétaire d'un montant de 95 000\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport présenté par M. Sarrazin et du document de transfert budgétaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire d'un montant de 95 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-624 (sel et calcium) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-513 (location machinerie), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 26 avril 2008.

**CE-2008-392-DEC SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES -
COLS BLEUS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes – cols bleus (SOU-2008-07);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 avril 2008 à 11 h 01, à savoir :

S.P.I. Sécurité inc.	55 387,48\$
C.L.B. Uniformes inc.	55 661,77\$
Vêtements X-Press	57 983,89\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie S.P.I. Sécurité inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **S.P.I. SÉCURITÉ INC.**, datée du 11 avril 2008, pour la confection d'uniformes – cols bleus, le tout pour un montant de 49 069,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0093 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-393-DEC SOUMISSION / COUPE DES ENTRÉES
CHARRETIÈRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la coupe des entrées charretières (SOU-2008-27);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 15 avril 2008 à 11 h 05, à savoir :

Construction S.R.B. scc	65 185,31\$
-------------------------	-------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction S.R.B. scc s'est avérée conforme selon le rapport daté du 17 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B. scc**, datée du 10 avril 2008, pour la coupe des entrées charretières, le tout pour un montant de 57 750\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0094 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-394-REC SOUMISSION / VIDANGE DES BOUES DES
ÉTANGS DE LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration (SOU-2008-47) ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 22 avril 2008 à 11 h 15, à savoir :

Services Industriels Newalta inc.	367 769,32\$
-----------------------------------	--------------

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Services Industriels Newalta inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 23 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de **SERVICES INDUSTRIELS NEWALTA INC.** pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration, pour un montant de 325 820\$ (taxes en sus) à être financé à même le budget de fonctionnement pour un montant de 200 000\$ et à même les surplus réservés pour la vidange des boues pour un montant de 151 478,33\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0099 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-395-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX
ET DU MOBILIER URBAIN / SECTEURS
TERREBONNE ET LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien des végétaux et du mobilier urbain – secteurs Terrebonne et Lachenaie (SOU-2008-06);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 22 avril 2008 à 11 h 01, à savoir :

	Secteur Terrebonne	Secteur Lachenaie	GRAND TOTAL
Entreprises Daniel Robert inc.	18 606,88\$	32 662,40\$	51 269,28\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprises Daniel Robert inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 23 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.**, datée du 22 avril 2008, pour l'entretien des végétaux et du mobilier urbain – secteurs Terrebonne et Lachenaie, le tout pour un montant total de 45 421,29\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0100 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-396-DEC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT D'UN
TRACTEUR DE MARQUE MASSEY-
FERGUSON, JOHN DEERE OU KUBOTA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location-achat d'un tracteur de marque Massey-Ferguson, John Deere ou Kubota (SOU-2008-12);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 avril 2008 à 11 h 02, à savoir :

	TOTAL « A » TRACTEUR	TOTAL « B » SOUFFLEUSE	GRAND TOTAL
Lavaltrac Équipement inc.	62 995,00\$	7 675,50\$	70 670,50\$
Centre Kubota des Laurentides	66 452,00\$	7 224,00\$	73 676,00\$
Agritex Lanaudière inc.	67 610,00\$	6 648,33\$	74 258,33\$
Machineries Nordtrac ltée	66 500,00\$	7 889,96\$	74 489,96\$
Les Équipements Yvon Rivard inc.	69 700,00\$	6 965,00\$	76 665,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lavaltrac Équipement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LAVALTRAC ÉQUIPEMENT INC.**, datée du 14 avril 2008, pour la location-achat d'un tracteur de marque John Deere, modèle 6230, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 1 364,53\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de 1\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0105 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Qu'un contrat de financement soit signé avec la compagnie John Deere crédit pour soixante (60) versements de 1 364,53\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un dollar (1\$) et que M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer les documents requis.

**CE-2008-397-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN HORTICOLE
D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
MUNICIPAUX / SECTEURS LACHENAIE ET LA
PLAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers municipaux – secteurs Lachenaie et La Plaine (SOU-2008-26);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 avril 2008 à 11 h 04, à savoir :

Paysages Lanaudière inc.	41 064,49\$
Carlenri Paysagiste inc.	42 832,67\$
Entreprises Daniel Robert inc.	43 311,27\$
Les Entreprises Ouimet & Fils enr.	51 223,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Paysages Lanaudière inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PAYSAGES LANAUDIÈRE INC.**, datée du 15 avril 2008, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers municipaux – secteurs Lachenaie et La Plaine, le tout pour un montant de 36 380,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0102 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-398-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN HORTICOLE
D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
MUNICIPAUX / SECTEUR TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers municipaux – secteur Terrebonne (SOU-2008-25);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 avril 2008 à 11 h 02, à savoir :

Carlenri Paysagiste inc.	78 091,71\$
Entreprises Daniel Robert inc.	81 157,69\$
Paysages Lanaudière inc.	82 346,26\$
Les Entreprises Ouimet & Fils enr.	87 490,76\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Carlenri Paysagiste inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CARLENRI PAYSAGISTE INC.**, datée du 22 avril 2008, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers municipaux – secteur Terrebonne, le tout pour un montant de 69 184,25\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0101 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-399-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DES PUISARDS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le nettoyage des puisards (SOU-2008-37);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 avril 2008 à 11 h 13, à savoir :

S.S.E. Environnement inc.	42 711,91\$
Groupe Esthétix inc.	62 058,68\$
Chalifoux Sani-Laurentides inc.	63 047,46\$
Les Entreprises JaLuc inc.	66 088,31\$
Veoloa SE Canada Services Industriels inc.	71 661,52\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie S.S.E. Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **S.S.E. ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 22 avril 2008, pour le nettoyage des puisards, le tout pour un montant de 37 840\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0097 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-400-DEC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT D'UN TRACTEUR DE MARQUE JOHN DEERE OU KUBOTA

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location/achat d'un tracteur de marque John Deere ou Kubota (SOU-2008-49);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 avril 2008 à 11 h 07, à savoir :

Agritex Lanaudière inc.	44 320,36\$
Lavaltrac Équipement inc.	45 157,90\$
Centre Kubota des Laurentides inc.	49 970,66\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Agritex Lanaudière inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **AGRITEX LANAUDIÈRE INC.**, datée du 14 avril 2008, pour location/achat d'un tracteur de marque John Deere, modèle 4720, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 771,19\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle d'un dollar (1\$). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0106 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Qu'un contrat de financement soit signé avec la compagnie JDCredit pour soixante (60) versements de 771,19\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un dollar (1\$) et que M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer les documents requis.

CE-2008-401-DEC PROGRAMME ÉCO-PARC DE TRICENTRIS

ATTENDU QU'un programme de remise de mobiliers de parcs est offert par le centre de tri Tricentris aux villes membres, et ce, depuis quatre (4) ans ;

ATTENDU QUE ce mobilier est conçu à partir de plastique récupéré et est remis gratuitement aux villes demanderesses ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se doter de sept (7) supports à vélo qui pourront être installés dans le parc de la Rivière et qu'une demande officielle est requise auprès du centre de tri Tricentris, et ce, dans le cadre du programme Éco-Parcs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que Mme Marie-Élaine Deveault, chargée de projets à la gestion et coordination des matières résiduelles au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisée à présenter une demande auprès du centre de tri Tricentris afin que sept (7) supports à vélo soient obtenus gratuitement, et ce, pour être installés au parc de la Rivière.

CE-2008-402-DEC PROJET-PILOTE DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

ATTENDU le « Plan Vert » de la Ville de Terrebonne adopté le 10 avril 2006 ;

ATTENDU QU'un des éléments du Plan vert est d'atteindre les objectifs gouvernementaux fixés dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et mettre en œuvre le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QU'une des mesures du Plan vert est de réduire les matières dirigées vers l'enfouissement ;

ATTENDU l'analyse du dossier par le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a réservé au budget 2008 des sommes d'argent pour la réalisation de mesures du Plan vert en 2008 ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2007-09-27/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine concernant un programme de composteurs domestiques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif approuve le projet-pilote de composteurs domestiques pour l'année 2008, et ce, conformément au document joint à la présente pour en faire partie intégrante et produit par le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu.

Que les montants soient pris à même les postes 425-416, 425-341 et 425-641, le tout selon le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0117 émis par le trésorier.

**CE-2008-403-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN TRACTEUR
FRONTAL À QUATRE (4) ROUES MOTRICES
« JOHN DEERE 1600 SERIE II TURBO » POUR
LE SERVICE DES PARCS ET ESPACES
VERTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'achat d'un tracteur frontal à quatre (4) roues motrices « John Deere 1600 Série II Turbo » pour le service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire (SOU-2008-48);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 avril 2008 à 11 h 16, à savoir :

Lavaltrac Équipement inc.	46 320,51\$
Agritex St-Roch	46 969,54\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lavaltrac Équipement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 avril 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LAVALTRAC ÉQUIPEMENT INC.**, datée du 22 avril 2008, pour l'achat d'un tracteur frontal à quatre (4) roues motrices « John Deere 1600 Série II Turbo » pour le service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 816,34\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un dollar (1\$). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0107 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Qu'un contrat de financement soit signé avec la compagnie Agricredit pour soixante (60) versements de 816,34\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un dollar (1\$) et que M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer les documents requis.

**CE-2008-404-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
EN GÉNIE CIVIL / PLANS ET DEVIS POUR
DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS
LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES
PLATEAUX**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue dans le prolongement du boulevard des Plateaux ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2008, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 19,85 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 16,92 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial et de fondation de rue dans le prolongement du boulevard des Plateaux, pour un montant de 64 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 368.

Que la firme BPR-Triax soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2008-405-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
POUR PLANS ET DEVIS / TRAVAUX DE POSE
DE BORDURE, TROTTOIR ET PAVAGE DANS
LES RUES DE PLAISANCE, DE MAINCOURT
ET DE CHALLANS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour des travaux de pose de bordure, trottoir et pavage dans les rues de Plaisance, de Maincourt et de Challans ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2008, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 16,36 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 15,60 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour des travaux de pose de bordure, trottoir et pavage dans les rues de Plaisance, de Maincourt et de Challans, pour un montant de 88 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 385.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 385 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2008-406-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS
POUR PLANS ET DEVIS / TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE ROUTIER DANS LES RUES DE
PLAISANCE, DE MAINCOURT ET DE
CHALLANS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'éclairage routier dans les rues de Plaisance, de Maincourt et de Challans ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2008, à savoir:

BPR-Triax
Nacev Consultants inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 42,50 à la firme BPR-Triax, et un pointage de 50,55 à la firme Nacev Consultants inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis pour des travaux d'éclairage routier dans les rues de Plaisance, de Maincourt et de Challans, pour un

montant de 32 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 385.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 385 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

CE-2008-407-DEC MANDAT / CONTRÔLE QUALITATIF / TRAVAUX D'INSTALLATION D'ÉGOUT PLUVIAL ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE EXISTANTE DANS LE CHEMIN SAINT-CHARLES – ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LE PONT MATTE

ATTENDU la nécessité de mandater un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux d'installation d'égout pluvial et de réaménagement de la chaussée existante dans le chemin Saint-Charles – entre la voie ferrée et le pont Matte ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme LVM Technisol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'installation d'égout pluvial et de réaménagement de la chaussée existante dans le chemin Saint-Charles – entre la voie ferrée et le pont Matte, le tout pour un montant n'excédant pas 18 052\$ (taxes en sus) et que ledit montant soit pris à même les fonds du règlement numéro 359.

CE-2008-408-DEC MANDAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉPARATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES / PHASE 2

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CE-2008-278-DEC le Comité exécutif mandatait la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour la confection des plans et devis des travaux d'entretien d'une partie du mur de soutènement existant en bordure de la rivière des Mille Îles, face à l'Hôtel de Ville, pour un montant n'excédant pas 20 100\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit que les règles des soumissions par voie d'invitation ou par soumissions publiques ne s'appliquent pas à un contrat de services professionnels conclu avec le concepteur de plans et devis pour des travaux d'adaptation, de modification ou de surveillance lorsque ces plans et devis sont utilisés et que le contrat relatif à leur conception a fait l'objet d'une demande de soumission ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de mandater la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour la surveillance des travaux d'entretien d'une partie du mur de soutènement existant en bordure de la rivière des Mille Îles, face à l'Hôtel de Ville, et rémunérée selon la méthode du pourcentage de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec pour un montant n'excédant pas 12 882,61\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0113 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-409-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE D'ANCRAGES / MUR DE
SOUTÈNEMENT EN BORDURE DE LA
RIVIÈRE DES MILLE ÎLES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage en faveur de la Ville pour l'entretien des ancrages du mur de soutènement existant en bordure de la rivière des Mille Îles sur les parties de lots 2 438 839 et 2 438 841 du cadastre du Québec conformément à *l'Autorisation à effectuer des travaux* signée par Mme Pitot en date du 1^{er} novembre 2007, et sur la partie du lot 2 438 840 du cadastre du Québec conformément à *l'Autorisation à effectuer des travaux* signée par M. Angenot en date du 1^{er} novembre 2007 ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 19361 de ses minutes.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la préparation de l'acte de servitude.

Que les frais afférents à la présente servitude soient pris à même les fonds du règlement numéro 383.

**CE-2008-410-DEC OFFRE DE SERVICES / PRÉPARATION DES
PLANS, ESTIMATIONS, DEVIS DEMANDE DE
SOUMISSION, SURVEILLANCE ET LA
COORDINATION DES TRAVAUX D'AJOUT
D'UNE QUATRIÈME POMPE D'ÉGOUT
DOMESTIQUE AU POSTE DE POMPAGE DES
PIONNIERS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., datée du 16 avril 2008, pour la préparation des plans, estimations, devis, demande de soumission, surveillance et coordination des travaux d'ajout d'une quatrième (4^e) pompe d'égout domestique au poste de pompage des Pionniers, le tout pour un montant n'excédant pas 16 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 192. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0114 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2008-411-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉTUDE DE CAPTAGE
DES EAUX PLUVIALES / SECTEUR DU
VILLAGE / SECTEUR LA PLAINE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter l'offre de services de la firme Leroux, Beaudry, Hurens & Associés inc., datée du 14 avril 2008, pour la confection d'une étude de captage des eaux pluviales du secteur du village dans le secteur La Plaine, le tout pour un montant n'excédant pas 19 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 372. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0115 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-412-DEC ÉMISSAIRE / TERRASSE MATHIEU /
RECONSTRUCTION**

ATTENDU QUE l'émissaire de la terrasse Mathieu doit être reconstruit ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet en 2006 d'une demande de subvention à l'intérieur du programme FIMR 1 (no 611,172) ;

ATTENDU QUE le coût du projet est évaluée à 497 000\$;

ATTENDU QU'en date du 8 avril 2008, le ministère des Affaires municipales et des Régions, Direction générale des Infrastructures a écrit, suite à une plainte, que la Ville de Terrebonne devrait remplacer l'émissaire ;

ATTENDU QUE suite à la demande du directeur du génie et projets spéciaux, le MAMR écrivait, en date du 21 avril 2008, que le projet de reconstruction de l'émissaire de la terrasse Mathieu « ne serait pas retenu pour une aide financière dans le programme (FIMR1) » ;

ATTENDU QUE les travaux sont urgents ;

ATTENDU QU'il est recommandé de prévoir ce projet dans notre programme du transfert de la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du gouvernement du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'inclure le projet de reconstruction de l'émissaire de la terrasse Mathieu dans le programme « Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec, priorité 1 ».

Que la Direction du greffe et affaires juridiques et la Direction de l'administration et finances modifient le règlement numéro 372 pour inclure ces travaux et augmenter le montant de l'emprunt de 497 000\$.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit mandatée pour débiter le processus menant à la reconstruction de l'émissaire.

**CE-2008-413-DEC DÉNOMINATION DE LIEUX PUBLICS /
PROJET DE DÉVELOPPEMENT LE
FAUBOURG DES GRANDS-PRÉS**

ATTENDU la thématique du secteur du Faubourg des Grands-Prés qui s'inspire de termes liés à des types de sols ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de ladite grille de rue ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif accepte la grille de rue désignant une voie de communication pour le projet de développement Le Faubourg des Grands-Prés soit le **croissant des Prairies**. Que cette approbation soit et est transmise à la Commission de toponymie pour obtenir une attestation officielle.

La grille de rue est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2008-414-DEC LETTRE DE CONFORMITÉ SANITAIRE /
RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION DES EAUX
USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

ATTENDU le rapport, daté du 22 avril 2008, de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, concernant le remplacement de la lettre type informant un requérant qu'aucune plainte n'a été signalée au dossier à l'égard de l'installation sanitaire par une lettre d'information ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que la Ville de Terrebonne n'émette plus de lettre de conformité sanitaire, et ce, à compter du 15 juillet 2008.

Qu'au préalable, une lettre d'information soit envoyée aux principaux intéressés, soit les institutions financières, les notaires et les compagnies d'agences immobilières.

**CE-2008-415-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE /
PROTOCOLE / PLANTATION D'ARBRES
SECTEUR DU RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QUE le secteur du Ruisseau de feu constitue un élément essentiel d'un écosystème en milieu humide pour la Ville ;

ATTENDU QUE 10 000 arbres furent plantés sur ce site en 2007 ;

ATTENDU QUE la seconde phase prévoit la plantation de quelque 10 000 arbres supplémentaires en 2008 ;

ATTENDU QUE ces travaux se réaliseront de concert avec trois (3) partenaires soit le Jour de la Terre, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Canards Illimités ;

ATTENDU QU'il convient de signer une entente à cet effet avec les partenaires et d'engager les sommes suffisantes pour réaliser ces travaux ;

ATTENDU QUE ce geste contribue à affirmer l'orientation ferme que s'est dotée la Ville de Terrebonne de concilier développement et environnement, le tout dans le sens du développement durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le président du Comité

exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme Jour de la Terre, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Canards Illimités et autorise le versement d'un montant n'excédant pas 30 000\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds de l'arbre pour la plantation d'arbres dans le secteur du Ruisseau de feu.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit mandatée pour procéder aux appels d'offres selon les termes prévus au devis.

Que le service des communications soit mandaté pour élaborer le plan de communication avec les partenaires au projet de manière à ce qu'une annonce soit effectuée au cours du mois de mai 2008, mois de l'arbre à Terrebonne.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-257-DEC soit et est abrogée.

**CE-2008-416-DEC CESSIONS DE RUE, ZONE TAMPON ET PARC
/ CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN
TERRAIN**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter la cession :

- 1) des lots numéros 4 110 254 et 4 116 329 du cadastre du Québec pour fins de rue, soit le secteur de la rue Roch-Juteau, par Les Constructions Martin Cousineau inc., Sylco Construction inc., Les Placements immobiliers Léo Marcotte inc. et 2629-4488 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 4 mars 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 67197 de ses minutes ;
- 2) du lot numéro 3 440 549 du cadastre du Québec pour fins de zone tampon, soit en arrière lot de la rue Roch-Juteau, par Les Constructions Martin Cousineau inc., Sylco Construction inc., Les Placements immobiliers Léo Marcotte inc. et 2629-4488 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 4 mars 2008 ; ledit lot est démontré au plan préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 67197 de ses minutes ;
- 3) des lots numéros 4 110 228 et 4 116 331 du cadastre du Québec pour fins de parc, soit dans le secteur de la rue Roch-Juteau, par Les Constructions Martin Cousineau inc., Sylco Construction inc., Les Placements immobiliers Léo Marcotte inc. et 2629-4488 Québec inc., et ce, conformément à la promesse de cession signée le 4 mars 2008 ; lesdits lots sont démontrés au plan préparé par M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposé sous le numéro 67197 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient autorisés à signer les actes de cession desdits lots et que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit mandatée pour la confection des documents requis concernant la cession des lots mentionnés ci-dessus.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, et suivant son rapport

daté du 23 avril 2008, d'accepter la contribution pour fins de parc exigée à la réglementation de lotissement en terrain, à savoir :

- ☉ un terrain d'une superficie de 2 640,21 m², tel que démontré au plan de M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 67197 de ses minutes, dans le cadre du projet de développement de la rue Roch-Juteau et laissant ainsi une contribution excédentaire en banque de 3 902,59 m², telle qu'indiquée à la compilation 1 datée du 2 avril 2008.

CE-2008-417-DEC RAPPORT D'ÉTUDE / POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT / SECTEUR NORD DE TERREBONNE

ATTENDU le dépôt du rapport d'étude du potentiel de développement du secteur nord de la Ville de Terrebonne préparé par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, et daté de février 2008 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport d'étude ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport du potentiel de développement du secteur nord de la Ville de Terrebonne préparé par le Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils, et daté de février 2008.

CE-2008-418-DEC SOUMISSION / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, APPELS D'OFFRES, SURVEILLANCE DES TRAVAUX / ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE SOCCER AUX PARCS ANGORA ET DUMAIS

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'éclairage des terrains de soccer aux parcs Angora et Dumais;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2008, à savoir:

Nacev Consultants inc.
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 25,18 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 23,35 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services

professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'éclairage des terrains de soccer aux parcs Angora et Dumais, pour un montant de 53 213,50\$ (taxes en sus) à être financé à même le règlement numéro 397 pour un montant de 41 239,38\$ (taxes en sus) et à même le règlement numéro 378 pour un montant de 11 974,12\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0109 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-419-DEC SOUMISSION / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, APPELS D'OFFRES, SURVEILLANCE DES TRAVAUX / TRAVAUX AUX PARCS DES MÉSANGES, JEAN-GUY-CHAPUT, CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD, PHILIPPE-VILLENEUVE ET DUMAIS / LOT 1

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement et d'installation de jeux aux parcs des Mésanges, Jean-Guy-Chaput, Charles-Édouard-Renaud, Philippe-Villeneuve et Dumais (lot 1) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2008, à savoir:

Nacev Consultants inc.
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 17,93 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 16,02 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement et d'installation de jeux aux parcs des Mésanges, Jean-Guy-Chaput, Charles-Édouard-Renaud, Philippe-Villeneuve et Dumais (lot 1), pour un montant de 78 063,63\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0104 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2008-420-DEC SOUMISSION / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, APPELS D'OFFRES, SURVEILLANCE DES TRAVAUX / TRAVAUX AU PARC DE LA POMMERAIE / LOT 2

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels

d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement et d'installation de jeux au parc de la Pommeraie (lot 2) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2008, à savoir:

Nacev Consultants inc.
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 20,85 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 19,30 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement et d'installation de jeux au parc de la Pommeraie (lot 2), pour un montant de 66 201,06\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0108 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-421-DEC SOUMISSION / PRÉPARATION DES PLANS ET
DEVIS, APPELS D'OFFRES, SURVEILLANCE
DES TRAVAUX / TRAVAUX AUX PARCS
ANDRÉ-GUÉRARD, LOUIS-GILLES-OUMET
ET DAUNAI / LOT 3**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement et d'installation de jeux aux parcs André-Guérard, Louis-Gilles-Ouimet et Daunais (lot 3) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 21 avril 2008, à savoir:

Nacev Consultants inc.
Enviroservices inc.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 16,28 à la firme Nacev Consultants inc., et un pointage de 14,76 à la firme Enviroservices inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **NACEV CONSULTANTS INC.** pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis, appels d'offres ainsi que la surveillance des travaux d'aménagement et d'installation de jeux aux parcs André-Guérard, Louis-Gilles-Ouimet et Daunais (lot 3), pour un montant de 84 158,88\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 397. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0103 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-422-DEC ACTIVITÉ « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE
RONA » / 25 MAI 2008**

ATTENDU la demande faite par la Société Alzheimer Lanaudière afin d'utiliser le chemin public pour l'activité « Marche de la mémoire Rona » qui en est à sa deuxième (2^e) édition le dimanche 25 mai 2008 de 10 h à 12 h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la « Marche de la mémoire Rona » organisée par la Société Alzheimer de Lanaudière, le dimanche 25 mai 2008 de 10 h à 12 h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et décrète ce qui suit:

- 1) Parcours**
Départ de l'école Armand-Corbeil, rue John-F.-Kennedy vers la rue de Bretagne, boulevard des Seigneurs, montée Masson, rue Saint-Louis, boulevard des Braves et arrivée à l'Île-des-Moulins. Le retour par le boulevard des Braves, rue Saint-Louis, montée Masson, rue Saint-Sacrement, boulevard des Seigneurs, rues McKenzie, Fiset, des Pins, John-F.-Kennedy et arrivée à l'école Armand-Corbeil.
- 2) Assistance policière**
La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité tout au long du parcours.
- 3) Musique**
La transmission de musique par haut-parleur est autorisée, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.
- 4) Stationnement**
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords de l'école Armand-Corbeil.
- 5) Banderoles**
La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 6) Produits comestibles**
La vente de produits comestibles est autorisée exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de ces produits dans les parcs.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2008-423-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 18 h.

Président

Secrétaire